

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 7 septembre 2018

Délibération N7

Marchés relatifs aux contrôles périodiques des bâtiments - groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre : attribution des marchés pour les lots n° 1 et 2.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

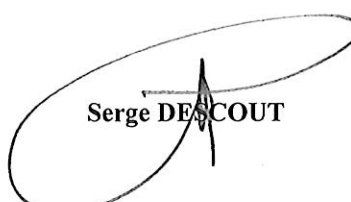
VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU la délibération du bureau en date du 4 juin 2018 ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du 31 août 2018 ;

DECIDE

Article unique: Les marchés à passer avec les entreprises, tels que mentionnés en annexe, retenus par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, sont approuvés et Monsieur le Président est autorisé à les signer.


Serge DESCOUT